Informations de base	
2001/2631(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Recommandation sur la crise au Proche-Orient et le rôle de l'Union européenne dans la région **Subject** 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/12/2001	Décision du Parlement	T5-0694/2001	Résumé
13/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
25/07/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2631(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 113_-p4
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0747/2001	12/12/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0694/2001 JO C 177 25.07.2002, p. 0211-0277 E	13/12/2001	Résumé

Recommandation sur la crise au Proche-Orient et le rôle de l'Union européenne dans la région

2001/2631(RSP) - 13/12/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant le rapport de M. Elmar BROK (PPE-DE, D) sur la crise au Proche-Orient et le rôle de l'Union européenne dans cette région, le Parlement européen exhorte le Conseil à adopter "une stratégie commune pour le Proche-Orient et d'utiliser tous les instruments pertinents de prévention des conflits et de gestion des crises" pour l'instauration d'une paix durable dans la région. Cette stratégie devrait se baser sur le droit du peuple palestinien à un État souverain, démocratique et viable, ainsi que sur le droit de l'État d'Israël à vivre en sécurité à l'intérieur de frontières reconnues et respectées, dans le respect du droit international et des résolutions des Nations unies (ce qui implique le retrait d'Israël des territoires occupés et de

Jérusalem-Est). La recommandation condamne fermement le terrorisme et exige une renonciation sans équivoque à la force et à la violence, ainsi que l'adoption par les parties en présence de nouvelles mesures pour y mettre un terme. Les négociations doivent reprendre au plus vite sur la base des recommandations du rapport Mitchell. Il s'agit pour l'UE de mettre à la disposition des parties tous les instruments et moyens nécessaires à la résolution de la crise. Une initiative politico-diplomatique, sous forme de conférence réunissant tous les pays concernés, est ainsi préconisée. Le Conseil est invité à élaborer un plan d'aide économique internationale massive pour la région et à lancer une campagne de recours massif au programme MEDA, dont il faudrait par ailleurs augmenter les ressources. L'Union européenne doit veiller à renforcer sa présence diplomatique dans la région, à coordonner les politiques bilatérales des États membres, et à assurer le suivi des financements et des opérations. Les Députés estiment également qu'une intensification des contacts aux niveaux politique, parlementaire, et de la société civile, est capitale, notamment par l'envoi d'une délégation parlementaire de très haut niveau dans la région. Le Parlement a particulièrement souligné la nécessité d'adopter de nouvelles mesures contribuant à mettre un terme à la violence, eu égard à la situation intolérable des palestiniens des territoires occupés.